

Strasbourg, le 11 avril 2023

Cher(e) collègue,

Tu es invité(e) à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire du Syndicat FOceA qui se déroulera le :

Vendredi 12 mai 2023 à 9h00
Accueil dès 8h30 à la Salle des Fêtes
rue de Mittelwihr 68150 OSTHEIM

Ordre du jour :

- Désignation du Président et du secrétaire de séance
- Approbation du dernier PV de l'AG 2022 (consultable au préalable sur simple demande)
- Approbation des comptes et quitus donné à la trésorière
- Point sur la situation financière et sur les adhésions 2023
- Proposition d'évolution du montant de la cotisation syndicale 2024
- Rapports moraux des permanents syndicaux et du secrétaire général
- Fixation du nombre de membres du bureau
- Elections des instances internes du syndicat
- Interventions des invités

Conformément à nos statuts, l'Assemblée Générale élira :

- le Conseil Syndical,
- la Commission de Contrôle, composée de trois membres élus (en dehors des membres du Conseil Syndical), en charge de la vérification des livres et des comptes du syndicat,
- la Commission des Conflits, composée de trois membres élus (en dehors des membres du Conseil Syndical), en charge d'examiner tout litige porté par un adhérent.

La possibilité est donnée à chaque adhérent à jour de ses cotisations 2023 d'y présenter ou de renouveler sa candidature à l'aide du formulaire joint. Ton éventuelle candidature devra nous parvenir par mail ou par courrier au plus tard le **vendredi 5 mai 2023**.

Etre membre au Conseil syndical implique la participation régulière et effective aux réunions de nos instances internes, pour lesquelles tu bénéficieras d'autorisations spéciales d'absence.

La journée de l'Assemblée Générale sera couverte par une autorisation d'absence syndicale (ASA art. 16), qu'il suffira simplement d'adresser avant le **mardi 9 mai 2023** (formulaire joint) à ton supérieur hiérarchique pour participation. A cet effet, la collectivité **prend en charge** désormais **les différents moyens de déplacements** disponibles pour participer à cette journée. Les transports en commun, les voitures de service et le co-voiturage sont à privilégier. A défaut, l'usage du véhicule personnel est autorisé avec possibilité de remboursement des frais sur la base d'indemnités kilométriques, sous réserve de disposer d'une autorisation de circuler délivrée par la collectivité.

Afin d'offrir à toutes et à tous les meilleures conditions d'accueil possibles, il est important que tu nous indiques ton intention de participer à l'Assemblée générale en **adressant un simple mail à contact@focea.eu ou un SMS (07 82 70 14 53)**, d'ici le **vendredi 5 mai 2023 dernier délai**.

SUITE...

Comme à l'accoutumée, notre Assemblée Générale sera suivie d'un moment de convivialité, puis d'un repas pris en commun, auquel tu es convié(e) et dont les modalités de participation sont précisées en pièce jointe.

Dans l'attente de pouvoir nous retrouver, nous te prions de recevoir nos amitiés syndicales.

Pour le syndicat FOceA
Le secrétaire général



Christophe ODERMATT